

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2024



☞ *Conseils Municipaux / PV du 21.09.2024*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 21 septembre 2024 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Bertrand CHAPUT

Membres : 11

Présents : 7

Votants : 8 (Annie BARBAT a donné procuration à Bertrand CHAPUT)

Absents : 4 (Annie BARBAT, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Sandrine LABERGÈRE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 13.04.2024.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- *Dossiers d'aide sociale*
- *Aménagement du bourg : maîtrise d'œuvre*
 - *Avenant n°1*
 - *Affermissement de la tranche n°1*
- *Aménagement du bourg*
 - *Validation des études de l'avant-projet*
 - *Demande de DETR 2025 et plan de financement*
- *Personnel communal : avancement de grade 2024*
 - *Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe (temps non complet 28 h)*
- *Réfection des toitures des garages communaux : devis*
- *Réfection de voies communales : devis*
- *Désignation d'un référent déontologue de l'élu local*
- *Assainissement : rapport annuel 2023*
- *Association "Les Marcheurs de Saint Plantaire" : demande de subvention*
- *Association "Les Amis du Haras de la Chataignière" : demande de subvention*
- *Affaires diverses*

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes âgées des frais d'hébergement à l'USLD de Poissy

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

- **Dossier d'aide sociale**

Demande de prise en charge par l'aide sociale aux personnes handicapées des frais d'hébergement à la résidence de Courtille de Guéret

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais d'hébergement.

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg**

Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 11 avril 2023, Atelier Cap Paysage Urbanisme a été retenu comme maître d'œuvre pour l'aménagement du bourg pour un montant de 206 700 € HT (délibération n° 2023-04-11-20).

A la suite d'un ajustement de la répartition de la rémunération par rapport au choix d'aménagements proposés et résultant en partie du suivi de chantier, il est nécessaire de conclure l'avenant de réduction suivant :

Montant HT du marché initial : 206 700 €

Avenant : - 100.20 € HT

Montant HT du marché définitif : 206 599.80 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg**

Maîtrise d'œuvre - Affermissement de la tranche n° 1

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg se compose de plusieurs tranches :

- Tranche ferme (temps passés en jours)
- Tranche n° 1 (rue Armand Guillaumin, accès bourg, devant le cimetière et Promenade George Sand)
- Tranche n° 2 (point de vue Chopeline, parking ruines et restaurant)
- Tranche n° 3 (Place de l'Ancien Presbytère et sentes)

Afin d'avancer le projet, il propose d'affermir la tranche n° 1 pour un montant de 96 300 € HT.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg**

Validation des études de l'avant-projet - Phase n° 1

Demandes de subventions et plan de financement

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de l'aménagement du bourg (estimatif et plan) réalisés par Atelier Cap Paysage Urbanisme, maître d'œuvre. Il explique que l'avant-projet comporte une phase principale et des prestations supplémentaires. La phase principale s'élève à 857 561 € HT et les prestations supplémentaires à 234 571.75 € HT soit un montant global de 1 092 132.75 € HT (1 310 559.30 € TTC).

Il explique que pour continuer à travailler et avancer sur ce projet, il faut valider l'avant-projet.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention de l'Etat (DETR 2025, DSIL 2025) à hauteur de 50%.

Il présente ensuite le plan de financement.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	1 092 132.75 €	Etat (DETR, DSIL, ...) 50 %	656 510.23 €
Honoraires architecte	206 599.80 €		
Frais de géomètre	8 250.00 €		
Frai de mission géotechnique	5 490.00 €		
Frais de publicité	415.90 €	Commune 50 %	656 510.22 €
Plateforme de dématérialisation	132.00 €		
Marchés Publics			
TOTAL	1 313 020.45 €	TOTAL	1 313 020.45 €

Validation de l'avant-projet, adoption du plan de financement, sollicitation d'une subvention de l'Etat (DETR 2025, DSIL 2025) à hauteur de 50%, sollicitation d'autres organismes afin d'obtenir d'autres subventions, autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et inscription de cette dépense au BP 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Personnel communal**

Avancement de grade

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade et qu'il faut donc créer le poste suivant :

- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (temps non complet 28 h)

Il propose de créer ce poste à compter du 01.10.2024.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Réfection des toitures des garages communaux : devis**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MARTINET d'Azéables pour la réfection des toitures des garages communaux. Le montant s'élève à 25 422.06 € HT soit 30 506.47 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Réfection de voies communales : devis**

Monsieur le Maire présente le devis d'EVOLIS 23 pour la réfection de routes aux villages du Moulin Neuf et de La Brousse. Le montant s'élève à 19 439.44 € HT soit 23 327.33 € TTC.

Il présente ensuite le devis d'EVOLIS 23 pour la réfection de routes aux villages de La Chartrie et du Pescher. Le montant s'élève à 39 054.14 € soit 46 864.97 € TTC.

Il précise que le montant global de ces travaux est de 58 439.58 € HT soit 70 192.30 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Désignation d'un référent déontologue de l' élu local**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un référent déontologue de l' élu local. Trois personnes ont été sollicitées selon une liste donnée par l'AMF. Deux ont répondu favorablement, la troisième n'ayant pas répondu.

Monsieur Pierre GOUZENNE, Premier Président honoraire de Cour d'Appel a été choisi pour être référent de notre commune à compter du 01.10.2024.

La saisine s'effectuera selon les modalités suivantes : par voie électronique.

Il est prévu la tarification suivante conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 : 80 euros par dossier.

Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2023**

Assainissement collectif du bourg

Gestion communale

Régie à autonomie financière

Population desservie : 90 habitants

Nombre d'abonnés : 106 abonnés

Volume facturé : 5 355 m³

Part fixe : 195 €

Part proportionnelle : 2.30 €/m³

Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.16 €/m³

Facturation semestrielle

Recettes : 32 677.75 € dont abonnements 20 280.00 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Association "Les Marcheux de Saint Plantaire"**

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Monsieur Pascal BERNARDET, Président de l'Association des Marcheux de Saint Plantaire, qui organise tout au long de l'année de nombreuses randonnées et qui, chaque été, organise la rando de l'été qui passe sur la commune de Crozant.

Monsieur Pascal BERNARDET sollicite une subvention pour aider son association à maintenir l'ensemble de ses activités, entretenir son matériel et promouvoir la randonnée dans la région.

Monsieur le Maire explique qu'habituellement des subventions exceptionnelles peuvent être versées à des associations à condition qu'elles organisent une manifestation sur la commune.

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

- **Association "Les Amis du Haras de la Chataignière"**

Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'Association des Amis du Haras de la Chataignière de Dun le Palestel qui organise chaque année un challenge endurance.

L'Association recherche des sponsors et sollicite la commune en demandant une subvention.

Monsieur le Maire explique qu'habituellement des subventions exceptionnelles peuvent être versées à des associations à condition qu'elles organisent une manifestation sur la commune.

Avis défavorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courrier de Mme ALLAIS-CLEMENCEAU et M. CLEMENCEAU des Écures demandant que le chemin allant à leur propriété soit rendu carrossable
- Courriel de Creuse Oxygène : remerciements aux signaleurs et aux responsables des collectivités lors du Tour Cadet Dunois
- Courriel de l'Association Chats de la Braye de Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher) relatif à un dépôt de plainte suite à la découverte par une randonneuse de trois chatons dont deux décédés dans une poubelle à la Brousse
- Courriers d'Orange pour la fermeture du réseau cuivre sur Crozant à partir de Janvier 2028
- Remerciements des Amis du Château Médiéval de Crozant pour les aides apportées lors de la Médiévale du 10 Août 2024
- SIARCA : restauration de la continuité écologique au niveau d'un pont sur le ruisseau du Riveau

Patrice BERNARD et Daniel DARD seront les nouveaux délégués titulaires du SIARCA en remplacement de Franck PERIOT et Bertrand CHAPUT qui ne souhaitent pas continuer cette mission.
Frédéric LASNIER reste délégué suppléant.



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions du 15.05.2024

LIMATECH : remplacements de pièces sur le PR 2, pompe n° 1 (Promenade George Sand) et sur le PR 3, pompes n° 1 et n° 2 (Chemin des Chaumats).

Montant : 1 073.05 € HT soit 1 287.66 € TTC

BERNARD Christophe : installation d'une citerne incendie.

Montant : 3 958.32 € HT soit 4 749.98 € TTC

Décision du 30.05.2024

BERNARD Christophe : coupure de route au Mont Sarrazin.

Montant : 1 142.04 € HT soit 1 370.45 € TTC

Décision du 05.06.2024

EVOLIS 23 de NOTH : aménagement chemin Pont des Ecures.

Montant : 6 130.00 € HT soit 7 356.00 € TTC

Décision du 20.06.2024

BERNARD Christophe : travaux de voirie à l'Age Quatre Maux.

Montant : 1 078.68 € HT soit 1 294.42 € TTC

Décision du 31.07.2024

Ets DUBRANLE d'Azérables : réparation tracteur John Deere.

Montant : 3 523.42 € HT soit 4 228.10 € TTC

Décision du 05.06.2024

BERNARD Christophe : ouverture du chemin au carrefour des Ecures.

Montant : 1 000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC

Le Secrétaire de Séance,

Bertrand CHAPUT



Le Maire,

Didier LAVAUD

